



FETE TON ANNIVERSAIRE A LA MAISON DE LA NATURE

Animation au choix parmi les suivants :

- Atelier créatif Hérisson chaussette OU tête de gazon (3/5 ans)
- Atelier créatif Décores ton nichoir, à partir de 3 ans
- Atelier créatif Fabriques ton abri à insectes 6/13 ans (de mars à juin)
- Atelier créatif Fabriques ton attrape-rêves (7/10 ans)
- Atelier créatif Fabriques ton terrarium (7/10 ans)
- Atelier créatif Fabriques ta pinata (7/10 ans)
- Atelier cuisine au choix : pâtes de fruits au miel OU sucettes fraises miel OU bonbons choco miel (tous âges)
- Animation Chasse aux trésors nature (à partir de 6 ans)
- Animation poneys : morphologie, pansage, petites balades (6/10 ans)



CHOISIS UNE DATE : UN
MERCREDI OU UN SAMEDI DE
14H A 16H30

CHOISIS UNE ANIMATION QUI
AURA LIEU DE 14H15 A
15H45

AMENE TON GATEAU ET TES
BOISSONS : DE 15H45 A
16H30

3.50€ PAR ENFANT POUR LES
LOONNOIS ET 4.50€ PAR
ENFANT POUR LES
EXTERIEURS SUR CARTE
PASSALOON 1.50€
OBLIGATOIRE
ATTENTION
ACTIVITE PONEYS A 7€

MINIMUM 10 ENFANTS SAUF
PONEYS 12 ENFANTS
MAXIMUM 15 ENFANTS

MAISON DE LA NATURE
PARC GALAME
66o RUE GASTON DEREUDRE
LOON PLAGE

TEL 0328596358

parcgalame@loonplage.org
www.parcgalame.org

REGLEMENT INTERIEUR ANNIVERSAIRES

Le présent règlement s'applique à toute personne achetant la prestation anniversaire.

2° : INSCRIPTION

Toute personne souhaitant bénéficier de la prestation anniversaire doit réserver à l'accueil de la Maison de la Nature ou par mail parcgalame@loonplage.org ou par téléphone 03.28.59.63.58.

Les tarifs sont les suivants :

- 3,50 € par enfant pour les loonois (sur carte Passaloon 1.50€ obligatoire)
- 4,50 € par enfant pour les extérieurs (sur carte Passaloon 1.50€ obligatoire)
- 7€ par enfant pour l'activité poneys (12 enfants minimum) pour les loonois et les extérieurs

Pour bénéficier de la prestation anniversaire il faut un minimum de 10 enfants et maximum 15 enfants (mais pour l'activité poneys c'est minimum 12 enfants et maximum 15). Un accompagnant adulte ou 2 peuvent être présent(s) et aider tout le temps de la prestation. **L'accueil des enfants se fait à 14h à l'accueil de la Maison de la Nature et jusque 14h15 laissant un temps pour les retardataires.**

3° : 5 ANIMATIONS AUX CHOIX

- Atelier créatif au choix : Hérisson chaussette OU Tête de gazon, Décores ton nichoir, Fabriques ton abri à insectes, Fabriques ton terrarium, Fabriques ton attrape rêves, Fabriques ta pinata
- Atelier cuisine au choix : pâtes de fruits au miel, sucettes fraise miel OU bonbons choco miel
- Animation chasse au trésor nature
- Animation poney

4° : OUVERTURE

La prestation anniversaire est proposée tout au long de l'année les mercredis et les samedis ainsi que pendant les petites vacances scolaires du mardi au samedi (sauf jours fériés). Les horaires de la prestation sont : de 14h à 16h30.

5° : DETAIL DE LA PRESTATION ANNIVERSAIRE

Accueil des enfants à partir de 14h et jusque 14h15. L'animation a lieu de 14h15 à 15h45 en présence d'un animateur dans la salle pédagogique 1 ou 2 suivant l'animation choisie au préalable. Il est laissé le choix à l'accompagnant d'assister ou pas à l'atelier. Goûter (apporté par l'accompagnant avec assiettes et gobelets en papier) et ouverture des cadeaux de 15h45 à 16h30 en présence impérative de l'accompagnant dans la salle pédagogique 1 ou 2 suivant l'animation choisie au préalable. 16h30 Fin de la prestation.

6° : RESPONSABILITE DE L'EXPLOITANT

L'exploitant décline toute responsabilité en cas de vol d'objets personnels.

7° : RESPONSABILITE DES UTILISATEURS

L'accompagnant et l'animateur sont responsables des enfants sous leurs gardes et doivent participer au bon déroulement de la prestation. L'accompagnant, l'animateur et les enfants s'engagent également à respecter les lieux, la propreté de la salle, à ne pas fumer ou ne pas introduire de boissons alcoolisées dans l'enceinte de la Maison de la Nature.

8° : MODALITES DE PAIEMENT

La prestation doit être payée au plus tard 48 heures avant la date choisie par chèque à l'ordre de Parc Galamé Loon-Plage, en espèces ou en CB sur la base minimum de 10 enfants (ou 12 pour les poneys) soit :

- 35€ (trente-cinq euros) pour les enfants loonois.
- 45€ (quarante-cinq euros) pour les enfants extérieurs.
- 84€ (quatre-vingt-quatre euros) pour l'activité poneys (loonois ou extérieurs)

La prestation ne pourra pas être remboursée en cas de problème le jour même. Si le nombre d'enfants est supérieur à 10, l'accompagnant fera l'appoint le jour même.

9° : ANIMAUX

Les animaux domestiques ne sont pas admis.

10° : NON RESPECT DU REGLEMENT INTERIEUR

Le non-respect du présent règlement entraîne le droit pour l'exploitant d'exclure de l'accès sans aucun remboursement des droits d'accès acquittés par le participant.

Toute acquisition de titre de paiement vaut acceptation du présent règlement.

Maison de la Nature

660 Rue Gaston Dereudre

59279 LOON-PLAGE Tél : 03.28.59.63.58 parcgalame@loonplage.org www.parcgalame.org